

DECLARATION DE BELEM

Des anthropologues, écologistes, biologistes, chimistes et sociologues de premier plan, ainsi que des représentants de plusieurs peuples indigènes, se sont réunis à Belém (Brésil) pour discuter de problèmes communs au cours du Premier Congrès International d'Ethnobiologie, et pour fonder la Société Internationale d'Ethnobiologie. Les participants à cette conférence sont tout particulièrement concernés par l'étude des modes uniques dont les populations indigènes et paysannes perçoivent, utilisent et aménagent leurs ressources naturelles, ainsi que par le développement de programmes qui garantiront la préservation d'une vitale diversité biologique et culturelle. Cette déclaration y a été élaborée.

En tant qu'ethnobiologistes, non nous alarmons
PARCE QUE:

- les forêts tropicales et les autres écosystèmes fragiles disparaissent,
- de nombreuses espèces, tant animales que végétales, sont menacées d'extinction,
- les cultures indigènes, partout dans le monde, sont en train d'être déséquilibrées et détruites;

ETANT DONNE QUE

- l'économie, l'agriculture et les conditions de santé de ces populations dépendent de leurs ressources naturelles,
- les peuples indigènes ont été les gardiens de 99% des ressources génétiques du monde,
- et qu'il existe un lien inextricable entre la diversité culturelle et la diversité biologique,

de ce fait nous, membres de la Société Internationale d'Ethnobiologie, recommandons instamment les actions suivantes :

- 1) que désormais une proportion substantielle de l'aide au développement soit dévolue aux actions orientées vers les inventaires ethnobiologiques et les programmes de conservation et d'aménagement;
- 2) que des mécanismes soient mis en place, grâce auxquels les spécialistes indigènes soient reconnus comme des autorités éminentes, et consultés dans tout programme affectant leurs ressources, leur environnement et leur peuple lui-même;
- 3) que tous les inaliénables Droits de l'Homme soient reconnus et garantis, y compris celui à l'identité culturelle et linguistique;
- 4) que des procédures soient instaurées pour dédommager les peuples indigènes lors de l'utilisation de leur savoir et de leurs ressources biologiques;
- 5) que des programmes d'éducation soient conçus pour informer l'ensemble de la communauté mondiale de la valeur du savoir ethnobiologique pour le bien-être de l'Humanité;
- 6) que tout programme médical inclue la reconnaissance et le respect des praticiens traditionnels, et des pratiques traditionnelles de santé qui enrichissent le statut sanitaire de ces peuples;
- 7) que les ethnobiologistes rendent disponibles les résultats de leurs recherches pour les peuples indigènes avec lesquels ils ont travaillé, tout particulièrement grâce à la diffusion en langue vernaculaire;
- 8) que soit favorisé l'échange d'informations entre les populations indigènes et paysannes, en ce qui concerne la conservation, l'aménagement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.